

Saint Germain du Salembre, le 15/11/2023



SOS Forêt Dordogne
37 rue de Puyguiller
24190 Saint Germain du Salembre
à
Monsieur le préfet de la Dordogne

Monsieur le préfet,

C'est avec effarement que nous avons découvert ce matin dans la presse (article de SUD-OUEST page 13 de l'édition Dordogne du 15 novembre) une convention de partenariat signée hier 14 novembre 2023 entre le colonel Jean-Philippe DEMANGE, commandant du groupement de gendarmerie de la Dordogne et Bernard RAMES, président de l'antenne départementale de Fibois (interprofession régionale forêt bois papier en Nouvelle Aquitaine). Objectif affiché : « *faciliter la communication entre l'organisme de promotion des filières forestières et les forces de l'ordre, à l'heure où les tensions autour du devenir de la forêt française se traduisent par des incivilités croissantes à l'égard des exploitants forestiers* ». Accord passé le jour même où nous rencontrions M. FEDRIGO, que vous avez missionné pour élaborer le Dire de l'État sur la forêt, ainsi que vous nous l'annonciez dans votre dernier courrier.

Dès lors, nous nous interrogeons : est-ce à dire que l'État a déjà choisi son positionnement, décidant d'accompagner la filière bois dans ses errements et ses accusations jusqu'à présent voilées sur de prétendues incivilités à l'égard de ses membres, qui auraient été commises par des militants de défense de l'environnement ?

Rappelons que les services de l'État doivent être guidés en toutes circonstances par le principe de neutralité, auquel nous ne doutons pas que vous êtes attaché : ce protocole d'accord nous en paraît singulièrement éloigné !

Rappelons également que, le 1^{er} février 2023, le tribunal administratif de Paris a « *enjoint au ministre de l'Intérieur de faire cesser les activités de la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole qui visent à la prévention et au suivi d'actions de nature idéologique* ».

L'accord au sujet duquel nous vous alertons ressemble furieusement à la cellule Démeter dont ce tribunal administratif a ordonné la dissolution. Certes, le gouvernement a fait appel de cette décision au cours de ce même mois de février. Cependant, le principe de neutralité de l'État perdue et les forces de police et de gendarmerie doivent être au service de l'ensemble de la population et non confisquées au service de quelques-uns.

Que penser dès lors des incessants contrôles dont nous faisons régulièrement l'objet, le dernier en date lors d'une sortie sur la commune de St Pierre de Frugie où, la gendarmerie avait été

alertée par le directeur de l'agence Dordogne d'Alliance forêt bois, d'une manifestation possiblement violente d'activistes sur ce site, alors que nous n'étions que trois personnes présentes à la demande de France 3, qui souhaitait réaliser un reportage sur le volet forestier du plan de relance ? Reportage qui, au vu des événements a été annulé ! Trois passages de véhicules de la gendarmerie en moins d'une heure et deux contrôles d'identité successifs pour un de nos co-présidents !

Nous tenons, en ce qui concerne notre association, à rappeler fermement ce que nous répétons depuis sa création, à savoir que nous n'appelons pas à des actions violentes, que nous souhaitons que s'établisse un dialogue entre les différentes parties prenantes et qu'en toutes circonstances, nous recherchons la transparence. À ce propos, nous supposons que vos services de police et de gendarmerie disposent de statistiques sur ces incivilités qui semblent inquiéter si fort les membres de la filière bois et nous vous prions de nous les communiquer. En effet, celles-ci ont été à plusieurs reprises évoquées dans la presse dans des discours rapportés, sans que la véracité des faits ne soit clairement établie. Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver confirmation de faits circonstanciés de cet ordre-là et craignons malheureusement qu'il s'agisse là d'un écran de fumée déployé par la filière industrielle du bois pour masquer ses agissements contraires à l'intérêt général.

Nous espérons, M. le Préfet, que vous saurez entendre nos questionnements et nos arguments et que vous dénoncerez cet accord partial. Les services de police et de gendarmerie ont, nous semble-t-il, pour mission de réprimer, en collaboration avec la justice, tout type d'incivilité, de crime ou délit et non à se spécialiser au profit de quelques-uns, à défaut de quoi, au-delà du principe de neutralité, c'est celui de l'égalité des citoyens devant la loi qui serait bafoué.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part sur un dossier extrêmement sensible, nous vous prions d'agréer, M. le Préfet nos salutations militantes et pacifiques.

Pour le collège de SOS Forêt Dordogne

Pascale Moullet, Jean-Claude Nouard, co-présidents

